



Pharmacie sous vidéo-protection

Cette pharmacie est placée sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens.



Combien de temps sont conservées les vidéos et qui peut y accéder ?

Les images sont conservées pendant un mois. En cas d'incident, elles peuvent être visionnées par les agents de sécurité ou la direction de l'officine.



Comment exercer vos droits ?

Pour exercer votre droit d'accès aux images, contactez le dirigeant de l'officine :

Nom -----

Prénom -----

Téléphone -----

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la CNIL : www.cnil.fr



LA FÉDÉRATION 
DES PHARMACIENS D'OFFICINE